



VILLE DE
ROUBAIX

Dépôt d'une demande PIC (Projet) n° 2582653

effectuée le 05/06/2024 à 23h28min16sec

Dossier de Projet d'Initiative Citoyenne : dépôt de la demande PIC : "EUROFOOT DES PRE-ADOS 2024" Le 26/06/2024. Lieu de réalisation du projet : Parc Brondeloire. Montant demandé : 1500 Euros.

Je déclare :

- que le collectif d'habitants porteur de la présente demande a pris connaissance des conditions générales d'utilisation du téléservice PIC*, les a acceptées, et souscrit à la CONVENTION D'ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES DU PIC DE ROUBAIX**

* les conditions générales d'utilisation : https://services.ville-roubaix.fr/demarches/fichiers/ts_fph/PIC_CGU.pdf

** la convention d'engagement des bénéficiaires du PIC de Roubaix est reprise in extenso à la fin de la présente notification

DEMANDEUR

Civilité Prénom Nom

MME ENIA LOUNAS

Adresse

128 RUE DE SOUBISE

59100 ROUBAIX

France

Courriel

eniparker12@icloud.com

Téléphone personnel

0320288725

Les données personnelles utilisées par la Ville de Roubaix sont conservées et traitées dans ses fichiers aux fins exclusives de traitement de vos demandes et d'accomplissement de nos missions de service public. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits, notamment d'information, d'accès et de rectification en s'adressant par courrier au délégué à la protection des données de la Ville :

Hôtel de Ville de Roubaix - 17 Grand'Place - CS 70737 - 59066 Roubaix Cedex 1

Dépôt d'une demande aux Projets d'Initiative Citoyenne

Dispositif financé par la Région Hauts-de-France avec le concours de la Ville de Roubaix

Titre de votre projet

EUROFOOT DES PRE-ADOS 2024

Dossier n°

2582653

Porteur du projet

Collectif d'habitants

Date de réalisation du projet

Du 26/06/2024 à 13:30 au 26/06/2024 à 18:00

Lieu de réalisation du projet

Parc Brondeloire

Objectifs de votre projet (pour le quartier, ses habitants, la citoyenneté, l'inclusion : femmes, hommes, personnes en situation de handicap)

-Promouvoir le sport auprès de la jeunesse

-Offrir un temps de déconnexion aux familles dans leur quartier

Déroulement de votre projet (temporalité : avant, pendant, après ; actions : mobilisation, communication, animation)

L'événement Eurofoot pour les pré-ados vient quelques jours après celui des ados. L'occasion pour les habitants, à quelques jours d'intervalle, de profiter d'une journée festive d'animations autour de la jeunesse. Cette journée permettra une nouvelle fois de se rassembler, et d'annoncer une période estivale dynamique et divertissante pour les familles qui n'auront pas la chance de partir en vacances cet été.

Pour cette deuxième journée de tournoi de football à destination des 10-11 ans, nous souhaitons proposer des ateliers de création artistique en accès libre : customisation de sneakers, graffiti, initiation aux arts du cirque, animations autour du développement durable. Et pour mettre en avant les JO qui ont lieu en France cette année et juste avant le tour de France, nous souhaitons inviter le prestataire "le manège à Biclou", un manège composé uniquement de vélos, fonctionnant grâce aux jambes de celui qui pédale. Les parents eux-mêmes seront invités à pédaler pour imprimer la photo de leur enfant lorsqu'il attrape le maillot jaune en guise de pompon.

Encore une fois, le partenariat entre l'AEP, l'Académie citizen football club et le centre social le Nautilus permettra aux trois structures de mixer leurs publics et de montrer aux habitants, un quartier de l'Epeule unifié.

Public visé (place accordée aux femmes et aux hommes, démarches inclusives et accessibilité, population des quartiers en géographie prioritaire)

150 enfants joueurs de 10 à 11 ans

150 habitants

Familles monoparentales

Enfants de 3 à 11 ans

Comment allez-vous faire connaître votre projet aux habitants de votre quartier ? (moyens mis en oeuvre et mobilisation du public)

Communication identique et partagée avec le tournoi du 22 juin

Résultats attendus (nombres de participants, transmission des valeurs républicaines, accès non discriminatoire : femmes, hommes, laïcité, etc.)

300

Le porteur du projet

Collectif d'habitants

Nom & prénom	Adresse	Coordonnées
MME LOUNAS ENIA	128 RUE DE SOUBISE 59100 ROUBAIX	Tél : 0320288725 Mail : eniaparker12@icloud.com
MME Outaj Imane	2 RUE DE CROIX 59100 ROUBAIX	Tél : 0320288725 Mail : coordinateur3-17@csnautilus.eu
MME Ababsi Imen	2 RUE DE CROIX 59100 ROUBAIX	Tél : 0320288725 Mail : coordinateur3-17@csnautilus.eu

Destinataire de l'aide

Personne ou association destinataire du versement

Centre social le Nautilus

2 RUE DE CROIX

59100 ROUBAIX

Tél : 0320261047

Mail : coordinateur3-17@csnautilus.eu

Type de versement souhaité

Virement bancaire

Budget total du projet

2 030€

Montant demandé

1 500€

Thématique

Lutte contre l'isolement

Connaissance du PIC

Par une association : centre social nautilus

Aide reçue pour ce projet

Oui, par centre social nautilus

Autre projet PIC déjà mené

PIC

Pièces justificatives

Type	Nom du fichier
Budget prévisionnel	bp eurofoot pré ados 2024.doc
Relevé d'Identité Bancaire	RIB ASSOCIATION.pdf
Devis	devis roubaix 2024.pdf
Autre document	devis vacances pourtous CS Nautilus.pdf
Autre pièce 1	dossier un tour à biclou.pdf

CONVENTION D'ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES DU PIC DE ROUBAIX

Le demandeur, le porteur du projet représenté par un collectif d'habitants et le destinataire de l'aide désignés dans la demande sont collectivement identifiés comme les bénéficiaires du PIC de Roubaix, dispositif financé par la Ville de Roubaix et la Région Hauts-de-France. Les bénéficiaires ainsi désignés attestent de leur plein consentement à prendre part au projet décrit, certifient sur l'honneur la sincérité des informations transmises et l'exactitude des données personnelles communiquées.

En sollicitant l'aide du PIC de Roubaix, les bénéficiaires reconnaissent avoir pris connaissance de son règlement et s'engagent à le respecter. Ils s'engagent notamment à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qui lui est annexé, au même titre que l'association gestionnaire du PIC de Roubaix, et à en informer toutes leurs parties prenantes :

- Engagement n° 1 : respect des lois de la République
- Engagement n°2 : respect de la liberté de conscience
- Engagement n°3 : liberté des membres de l'association
- Engagement n°4 : égalité et non- discrimination
- Engagement n°5 : fraternité et prévention de la violence
- Engagement n° 6 : respect de la dignité et de la personne humaine
- Engagement n° 7 : respect des symboles de la République

De même, les bénéficiaires s'engagent à respecter les principes de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, et à en informer toutes leurs parties prenantes :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

Ils s'engagent ainsi à mettre concrètement en avant la mise en œuvre de ces principes en réfléchissant aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité, en proscrivant toutes violences et discriminations, et en promouvant une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Lorsque l'objet que poursuivent les bénéficiaires sollicitant l'octroi d'une aide financière du PIC de Roubaix, leur activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite, sont illicites ou incompatibles avec les principes du contrat d'engagement républicain ou de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, la Ville de Roubaix déclare la demande de l'utilisateur inéligible à une instruction par les membres bénévoles des Comités d'attribution.

S'il est établi que les bénéficiaires ayant reçu une aide financière du PIC de Roubaix poursuivent un objet ou exercent une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles ils la conduisent sont incompatibles avec les principes du contrat d'engagement républicain ou de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, l'association gestionnaire du PIC de Roubaix est fondée à procéder à son retrait.

Si la demande des bénéficiaires répond aux conditions réglementaires d'éligibilité pour une instruction, ils s'engagent collectivement à venir en faire la présentation devant les bénévoles du Comité d'attribution compétent.

Une décision de financement favorable à la réalisation de la demande des bénéficiaires émise par le Comité d'attribution compétent entraîne le versement d'un acompte sur l'aide sollicitée par l'association gestionnaire du PIC de Roubaix, suivant un montant défini par le même Comité d'attribution.

À compter du versement de cet acompte, les bénéficiaires ont une obligation de moyens pour mettre en œuvre le projet décrit dans leur demande. Ils doivent obligatoirement justifier cette mise en œuvre sous la forme d'un bilan reprenant les dépenses afférentes avec l'ensemble des justificatifs financiers - factures, tickets de caisse - les photos et articles de presse éventuels, qu'ils doivent transmettre directement par téléprocédure sur le portail des démarches en ligne de la Ville de Roubaix.

Ce bilan doit être remis dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de fin de réalisation du projet. Le défaut ou l'insuffisance du dossier au jour de l'instruction du bilan entraîne une décision d'ajournement ou la perte du solde du financement décidé par le Comité d'attribution compétent et le